|  |
| --- |
| AMR 28/8024/2024 - Équateur - 6 mai 2024 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 018/24-1 |
| Protection inconditionnelle pour des adolescentes militant en faveur du climat |
| ÉQUATEUR |

Deux mois après que Leonela Moncayo, jeune militante pour le climat âgée de 14 ans, et sa famille ont été victimes d’une explosion devant leur domicile, les autorités n’ont pas mené d’enquête digne de ce nom, et ont demandé que Leonela et huit autres jeunes filles, et leurs familles, arrêtent leurs activités militantes avant de leur accorder une protection. Nous demandons aux autorités équatoriennes d’enquêter de manière efficace sur ce qui s’est passé et de protéger Leonela, les huit autres jeunes militantes et leurs familles sans leur imposer ces conditions.

Leonela Moncayo est une militante pour le climat qui vit en Amazonie équatorienne. Elle est la fille de deux défenseur·e·s des droits humains reconnus, Donald Moncayo et Silvia Lorena Ordoñez Zambrano, du collectif de défense stratégique de l’Union des personnes affectées par les opérations de Texaco (UDAPT). Leonela fait partie du groupe de jeunes filles originaires de l’Amazonie qui, au côté de l’UDAPT, a obtenu une décision de justice historique contre la pratique régulière du torchage de gaz dans les provinces de Sucumbíos et d’Orellana, en Équateur. La combustion du gaz résiduel dans les torchères est l’une des activités du processus d’extraction du pétrole qui contribuent le plus à la crise climatique, car elle émet du méthane, un gaz à effet de serre plus puissant que le dioxyde de carbone (CO2). Le méthane serait responsable d’un tiers du réchauffement net depuis la révolution industrielle. Il a également été établi que la pratique régulière du torchage de gaz a des effets néfastes pour la santé des populations attenantes, car elle est émettrice de nombreux gaz et composants nocifs.

Le 29 juillet 2021, la cour de justice de la province de Sucumbíos a reconnu que l’État équatorien avait ignoré le droit des plaignantes de vivre dans un environnement sain et écologiquement équilibré, avait négligé leur droit à la santé et n’avait pas respecté ses obligations en matière d’atténuation des changements climatiques. Elle a ordonné que l’État élimine progressivement les torchères de gaz, en particulier celles situées près de zones habitées, et qu’il apporte réparation aux communautés concernées. Depuis la date d’exécution du jugement, les autorités se sont contentées d’excuses publiques, de la présentation d’un «Règlement remplaçant le Règlement environnemental pour les activités d’exploitation des hydrocarbures» et de deux rapports techniques sur la pratique régulière du torchage de gaz préparés par le ministère de l’Énergie et des Mines. Aucune action n’a été mise en place pour réparer les dommages environnementaux ni les atteintes au droit à la santé et à d’autres droits.

Le 21 février, quatre des neuf plaignantes, dont Leonela Moncayo, ont participé à une séance de la Commission de la biodiversité de l’Assemblée nationale visant à évaluer l’application de la décision par les autorités compétentes. Lors de son intervention, la ministre de l’Énergie et des Mines, Andrea Arrobo, a souligné que le gouvernement avait «éliminé deux torchères» et qu’il avait donc «déjà appliqué la décision». Elle a déclaré que c’était «une chose d’insister sur l’élimination du torchage de gaz, et une autre de provoquer la panique», sous-estimant l’ampleur du problème. Par ailleurs, la ministre Andrea Arrobo a insinué que les jeunes filles avaient été «manipulées», les désignant à la réprobation publique, comme les autorités équatoriennes l’ont fait par le passé avec d’autres défenseur·e·s de l’environnement.

Les quatre jeunes filles, notamment Leonela Moncayo, ont répondu aux déclarations de la ministre. Elles ont pris le micro et réfuté le respect de la décision par les autorités, en citant les conclusions du bureau du médiateur national des droits humains indiquant que le nombre de torchères a augmenté, passant de 447 à 486. L’une des plaignantes a également déclaré : «Comment pouvez-vous dire que nous sommes manipulées quand nous luttons pour nos droits ?» Enfin, Leonela s’est adressée les larmes aux yeux à la ministre et aux parlementaires en disant que ce que les jeunes filles et les communautés avaient obtenu d’eux lors de cette séance était «une misère, une moquerie». L’UDAPT, Leonela et ses parents pensent que la tentative d’intimidation qu’ils ont subie le 26 février était un acte de représailles faisant suite aux déclarations des plaignantes à l’Assemblée nationale, ainsi qu’à leur militantisme en faveur du respect de la décision de justice par les autorités en général.

Amnesty International a appris que le parquet local menait l’enquête sur l’agression de Leonela et de sa famille. Dans le cadre de cette enquête, les autorités ont proposé une protection aux neuf jeunes filles et à leurs familles à condition qu’elles ne s’expriment pas et qu’elles cessent de militer. Cela va à l’encontre des obligations internationales de l’Équateur en matière de droits humains. La Commission interaméricaine des droits humains considère que « les États ont le devoir particulier de protéger les défenseurs des droits humains et de leur accorder des garanties effectives et adéquates afin qu’ils puissent exercer librement leurs activités, en évitant les actions qui limitent ou entravent leur travail, étant donné que celui-ci constitue une contribution positive et complémentaire aux efforts déployés par l’État.

La Déclaration sur les défenseurs des droits humains précise que les États ont la responsabilité première de «protéger, promouvoir et mettre en œuvre tous les droits humains et toutes les libertés fondamentales». Cela implique nécessairement la garantie de « la protection par les autorités compétentes de toute personne, individuellement ou en association avec d’autres, contre toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire en raison de l’exercice légitime de ses droits » liés à la défense des droits humains. Les États ont l’obligation de veiller à ce que les défenseur·e·s des droits humains bénéficient d’un environnement sûr et propice à leur travail. L’accord d’Escazú utilise les mêmes termes pour décrire la situation des défenseur·e·s de l’environnement.

Amnesty International a montré que l’État équatorien s’est par le passé abstenu de mener l’enquête, et s’est gardé de prendre de mesures de protection adéquates et efficaces à l’égard des défenseur·e·s des droits humains des responsables communautaires, en particulier les femmes amazoniennes. Il est temps que l’Équateur protège les défenseur·e·s des droits humains, en particulier les défenseur·e·s de la terre, du territoire et de l’environnement, et leur garantisse un environnement sûr et propice à l’accomplissement de leur travail.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **31 juillet** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **Espagno**l. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À la Procureure générale | COPIES À  |
| Ms. Diana SalazarFiscal General de EcuadorJuan León Mera N19-36 y Av. Patria Edificio Fiscalía General del Estado QuitoQuito, EcuadorE-mail: despacho@fiscalia.gob.ec / mogollonf@fiscalia.gob.ecTwitter/X: @DianaSalazarM2 | Ambassade de la République de l'EquateurKramgasse 543011 BerneE-Mail: secretaria@embajadaecuador.chTwitter/X: twitter.com/EmbajadaEcuSuiFB: facebook.com/EmbajadaEcuadorSuiza |
| ⭢ \***Modèle de lettre en espagnol** et guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 018/24** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ms. General Attorney Diana Salazar
Juan León Mera N19-36 y Av. Patria
Edificio Fiscalía General del Estado Quito
Quito
Ecuador

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Madame la Procureure générale,

**Je déplore vivement qu’aucune protection ne soit accordée à Leonela Moncayo, une jeune militante pour le climat âgée de 14 ans, ni à huit autres jeunes militantes pour le climat qui luttent contre le torchage du gaz en Amazonie équatorienne, ainsi qu’à leurs familles**. Leonela est la fille de deux défenseur·e·s des droits humains reconnus, Donald Moncayo et Silvia Lorena Ordoñez Zambrano, du collectif de défense stratégique de l’Union des personnes affectées par les opérations de Texaco (UDAPT). Le 26 février, Leonela et sa mère ont été victimes de l’explosion d’un engin improvisé dans la cour de leur maison. Cela s’est produit cinq jours après que Leonela et le groupe de courageux militant·e·s pour le climat dont elle fait partie ont été montrés du doigt par l’ancienne ministre de l’Énergie et des Mines, Andrea Arrobo, qui a insinué qu’ils avaient été «manipulés».

Deux mois après ces événements, les autorités locales qui mènent l’enquête ont dit à Leonela et à sa famille qu’elles ne pourraient protéger les jeunes filles que si elles cessaient de militer. Les autorités équatoriennes ont le devoir d’assurer la protection des défenseur·e·s des droits humains et des défenseur·e·s du climat, et de garantir leur sécurité afin qu’ils puissent mener leurs activités de défense des droits humains et du climat en toute sécurité. Dans ce processus, les autorités doivent accorder des garanties adéquates afin que ces militantes puissent mener librement leurs activités, en évitant des actions qui limitent ou entravent leur travail.

**Je vous demande de mener sans délai une enquête efficace, indépendante et impartiale sur ce qui est arrivé à Leonela et à sa famille, et de fournir une protection inconditionnelle à Leonela, aux huit autres militantes pour le climat et à leurs familles. Ce groupe de jeunes filles et leurs familles sont des leaders de la lutte contre le changement climatique.**

Veuillez agréer, Madame la Procureure générale, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de l'Equateu, Kramgasse 54, 3011 Berne

E-mail: secretaria@embajadaecuador.ch, Twitter/X: twitter.com/EmbajadaEcuSui FB: facebook.com/EmbajadaEcuadorSuiza/